

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CPGR/89/11 Avril 1989
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	



COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Troisième session

Rome, 17 - 21 avril 1989, Salle verte

RELATIONS ENTRE LA FAO ET LE CIRP

Introduction

1. Le 24 février 1989, le Conseil d'administration du CIRP a adopté la proposition suivante:

"L'évolution du CIRP en centre international pleinement autonome, administré de manière indépendante, dans le système du GCRAI permettrait d'augmenter sensiblement

- i) sa capacité de s'acquitter de son mandat scientifique et
- ii) sa capacité de mobiliser des appuis financiers solides et permanents.

Par conséquent, à condition que des arrangements acceptables par toutes les parties puissent être trouvés, le Conseil d'administration accepte avec plaisir l'aimable invitation du Danemark (réf. 73.C27.1/6 de M. Klaus Winkel en date du 3 février 1989 à M. W.J. Peacock) visant à installer le siège du CIRP dans ou à proximité d'instituts scientifiques à Copenhague."

2. Le Directeur général a reçu confirmation de la décision du CIRP par lettre du Président du GCRAI. Cette lettre et la réponse du Directeur général sont jointes au présent document. Une lettre a également été envoyée au Directeur général par le nouveau Président du CIRP, dans laquelle celui-ci indique qu'il souhaiterait étudier avec la FAO les arrangements à prendre pour donner suite à la décision du Conseil d'administration et réaffirme le vif désir du CIRP de maintenir sa coopération avec l'Organisation. Etant donné l'importance et les incidences des relations futures entre la FAO et le CIRP, le Directeur général a décidé d'en informer la Commission des ressources phytogénétiques et de lui demander son avis sur cette question.

Historique

3. La FAO, depuis 1947, a toujours été très préoccupée par les conséquences de la perte de variabilité génétique des plantes utiles à l'humanité. Conformément aux décisions prises par ses organes directeurs, la FAO a créé un Groupe d'experts de la prospection et de l'introduction des plantes en 1965 pour conseiller le Directeur général sur de nouvelles orientations concernant ce problème et pour développer les échanges d'informations et de matériel phytogénétique entre pays et institutions scientifiques. Un Groupe d'experts similaire

a été créé en 1968 pour les ressources génétiques forestières. La même année, la FAO a aussi créé un Groupe de l'écologie des cultures et des ressources génétiques chargé des activités liées aux collectes, à la conservation et à la documentation des ressources phytogénétiques.

4. Les conférences techniques sur les ressources phytogénétiques et le Groupe d'experts de la FAO ont recommandé qu'un réseau mondial de centres de ressources génétiques des cultures soit créé. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a eu lieu à Stockholm en 1972 a chargé la FAO de contribuer à la mise en place d'un programme international de ressources phytogénétiques.

5. La FAO a présenté une proposition au Comité technique (TAC) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) en octobre 1971 en vue de créer un mécanisme qui aurait pour objet d'encourager, de coordonner et d'appuyer les mesures visant à conserver les ressources phytogénétiques et à les rendre utilisables. En mars 1972, le Comité consultatif technique (TAC) a créé un Groupe de travail ad hoc composé de personnalités scientifiques qui s'est réuni à Beltsville, Maryland (Etats-Unis d'Amérique). Ce groupe a proposé de mettre progressivement en place un réseau de centres de ressources phytogénétiques comprenant un Comité de coordination doté d'un personnel central chargé des tâches d'exécution. Le TAC a considérablement révisé le programme général d'action contenu dans le rapport de Beltsville avant de l'approuver. Le GCRAI a décidé de créer le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP) pour favoriser et encourager les efforts mondiaux visant à collecter et conserver le matériel phytogénétique nécessaire à la recherche et à la production futures.

Création du CIRP à la FAO

6. Plusieurs membres du GCRAI ont estimé que les fonctions de coordination décrites dans le rapport de Beltsville étaient si étroitement liées aux responsabilités fondamentales de la FAO que celle-ci devait financer le personnel de coordination centrale sur son budget ordinaire.

7. Les négociations ultérieures entre le Sous-Comité du GCRAI et le Directeur général de la FAO et ses représentants à Rome en octobre 1973 ont débouché sur l'accord général suivant:

premièrement, le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP) serait créé comme entité indépendante, relevant du GCRAI par l'intermédiaire du TAC et financé par le GCRAI;

deuxièmement, le CIRP serait accueilli au Siège de la FAO, et la FAO assurerait le secrétariat du Conseil;

troisièmement, un fonds fiduciaire central serait créé pour couvrir les dépenses du Conseil, les dépenses supplémentaires de secrétariat le cas échéant et les activités de programme pour lesquelles le Conseil pourrait décider qu'un tel fonds serait plus adapté que les financements bilatéraux ou ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le fonds central serait administré par la FAO à la manière d'un fonds fiduciaire, gratuitement au moins la première année, mais son utilisation relèverait exclusivement du Conseil;

quatrièmement, le Conseil serait constitué de 14 membres (au moins quatre originaires de pays en développement) dont l'un serait un membre sans droit de vote nommé par la FAO;

cinquièmement, le Président du Conseil, qui pourrait ne pas être membre du Conseil, serait choisi par celui-ci en consultation avec le Directeur général de la FAO.

8. On peut lire ce qui suit dans le rapport de la dix-septième session de la Conférence de la FAO en 1973: 'Reconnaissant le rôle de la FAO dans le domaine des ressources génétiques et l'importance de la coordination, la Conférence souscrit à la recommandation tendant à ce que la FAO accueille l'Office international des ressources génétiques végétales créé par le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale et à ce que le Groupe des ressources génétiques abrite le Secrétariat de cet office, le financement étant assuré par l'Office au moyen de ses ressources extra-budgétaires, et elle demande que le Conseil soit tenu au courant des activités de l'Office'.

9. Ultérieurement, en juin 1974, un protocole d'accord entre les donateurs du GCRAI (à savoir la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni) et la FAO a été signé. Cet accord a été mis au point en vue de créer un fonds central destiné à financer les activités du CIRP. Bien qu'il ait été initialement signé pour une année, cet accord a été tacitement reconduit et il est resté en vigueur jusqu'à ce qu'un nouvel accord soit signé le 27 février 1987.

10. Tous ces efforts ont abouti à la création d'une organisation internationale, le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP), sous l'égide de la FAO et avec un minimum de formalités et de bureaucratie. Ainsi, le CIRP est devenu opérationnel au Siège de la FAO à Rome en juin 1974. Pour assurer la cohérence entre le programme du CIRP et les travaux de la FAO en matière de ressources génétiques, le Chef du Groupe de l'écologie des cultures et des ressources génétiques a été choisi pour faire en même temps fonction de Secrétaire du CIRP (en 1978, le titre a été modifié en secrétaire exécutif), et le programme de ce Groupe de la FAO a été réorienté pour lui permettre de prendre en charge les fonctions de coordination proposées dans le rapport de Beltsville. Les relations mutuelles entre la FAO et le CIRP ont donc ajouté une nouvelle dimension aux activités internationales visant la mise en place d'un réseau mondial de centres de ressources phytogénétiques.

11. Au cours de ses premières années, le CIRP a eu besoin de l'appui de la FAO pour la plupart de ses travaux de terrain et cela est encore vrai aujourd'hui. En plus du mécanisme de coordination centrale du CIRP - le Groupe de l'écologie des cultures et des ressources génétiques qui est devenu le Centre des ressources phytogénétiques - les programmes de la FAO dans les pays fournissent un appui administratif tout à fait nécessaire aux projets de terrain du CIRP. Cette assistance serait difficile à évaluer en termes monétaires mais il ne fait pas de doute que si le CIRP a pu mettre en oeuvre un programme efficace, c'est grâce à l'appui solide qu'il a reçu de la FAO.

Réalisations du CIRP

12. Au cours de ses dix premières années d'existence, le CIRP a beaucoup avancé dans divers domaines de sa compétence. En voici quelques exemples:

- il a créé un intérêt et mobilisé l'attention en matière de conservation des ressources génétiques dans de nombreux pays du monde;
- il a fait avancer la cause de la conservation au niveau technique grâce à des réunions et des publications;
- il a appuyé de nombreuses missions d'exploration et de collecte dans les centres de diversification pour les principales cultures notamment les céréales, les légumineuses, les légumes, les cultures industrielles, les arbres fruitiers et les plantes fourragères;
- il a appuyé les recherches sur les problèmes liés aux ressources phytogénétiques et mis au point des normes scientifiques et opérationnelles pour la conservation du matériel génétique;
- il a aidé plusieurs programmes nationaux à mettre en place des installations de conservation et des systèmes de documentation;
- il a mis en place un réseau de collections de base;

- il a encouragé et aidé des programmes nationaux à commencer des travaux de caractérisation et d'évaluation du matériel génétique et aussi à établir des bases de données sur les plantes cultivées;
- il a accordé des bourses de formation et organisé des cours pour augmenter les effectifs de personnel qualifié dans le domaine de la conservation des ressources phytogénétiques.

Faits récents

13. L'association étroite qui existe depuis 1974 entre la FAO et le CIRP a eu des avantages certains. En fait, les programmes du CIRP et de la FAO étaient très proches, mais vu l'élargissement du programme et des activités du CIRP, le Conseil d'administration du CIRP a estimé qu'il devait modifier la structure de son administration et de son personnel. A la suite de l'examen externe du programme et de la gestion, effectué en 1984-1985, le Conseil du CIRP s'est transformé en Conseil d'administration et une nouvelle structure du personnel a été adoptée, en particulier pour renforcer les capacités de recherches du CIRP. A la même époque, le secrétaire exécutif du CIRP a acquis le rang de Directeur. Depuis cette date, le CIRP étudiait d'autres arrangements pour devenir un centre du GCRAI, pleinement autonome et indépendant.

14. Une série d'entretiens à divers niveaux entre le CIRP/GCRAI et la FAO ont abouti à un protocole d'entente négocié entre le CIRP et la FAO en février 1987. Selon ce protocole, le CIRP a offert de financer son personnel du cadre organique précédemment à la charge du budget ordinaire de la FAO, de sorte que tout le personnel du cadre organique du CIRP participe à plein temps à des activités définies par le Conseil d'administration du CIRP, et la FAO a accepté d'appliquer au personnel rémunéré par le CIRP les procédures plus souples qui régissent l'administration des projets de terrain.

15. Le fonds fiduciaire du CIRP a continué à être administré sans frais généraux. Ces arrangements valaient pour une période d'essai d'un an. La situation a été examinée en 1988 et étant donné la situation financière de la FAO et l'autonomie croissante demandée par le CIRP, la FAO a proposé les modifications/amendements ci-après pour la phase suivante à compter du 1er janvier 1989: i) la FAO cessera de fournir ou de prendre en charge le personnel du cadre organique ou des services généraux du CIRP; ii) la FAO demandera au CIRP de payer tous les services fournis par la FAO, à un taux de faveur réduit interorganisations de 5 pour cent des dépenses totales; et iii) le CIRP paiera pour la location des bureaux qui lui sont alloués au Siège. L'accord modifié devait rester en vigueur jusqu'à la fin de 1990.

Départ du CIRP de la FAO

16. En 1988-1989, le Président du Conseil du CIRP a contacté plusieurs pays donateurs, à savoir le Danemark, la Suisse et l'Italie comme éventuels pays d'accueil du siège du CIRP. Selon les informations disponibles, il semblerait que les Gouvernements de l'Italie et de la Suisse n'aient pas répondu ou soient encore en train d'étudier la question; mais le Gouvernement du Danemark a envoyé une lettre au Président du CIRP répondant de manière favorable à la demande du CIRP. Vu l'invitation du Gouvernement danois, le Conseil d'administration du CIRP a adopté le 24 février 1989 la motion acceptant cette invitation comme indiquée au paragraphe 1 ci-dessus.

Position de la FAO

17. Le Directeur général regrette que la FAO, en tant qu'hôte du Secrétariat du CIRP depuis 1974 et coresponsable du GCRAI, n'ait pas été consultée à l'avance sur cette décision.

18. Cette décision, si elle se confirme, aura un certain nombre d'incidences sur les programmes futurs du CIRP et de la FAO dans ce domaine, en ce qui concerne la coordination et les coûts. En particulier, le Directeur général s'inquiète des répercussions négatives que cette décision pourrait avoir sur les pays en développement et sur leurs possibilités d'accès à l'ensemble du matériel génétique, des informations et données, publications et assistance technique dont ils ont besoin.

19. Le Directeur général s'inquiète aussi des incidences financières et administratives de cette décision pour les membres du personnel du CIRP (ils sont fonctionnaires de la FAO). Le coût des cessations de service ou de leur réaffectation si, pour une raison ou pour une autre, ils n'étaient pas transférés au nouveau siège du CIRP au Danemark, pourraient atteindre 800 000 dollars. D'autres engagements financiers, qui resteraient à la charge de la FAO au départ du CIRP, sont liés aux accords de location des bureaux du CIRP et s'élèvent à environ 350 000 dollars par an, soit 1,1 million de dollars sur une période de trois ans. En outre, il faudra décider de la destination des dossiers du CIRP, des banques de données et des publications conjointes FAO/CIRP qui ont été établies au fil des années de la longue coopération entre la FAO et le CIRP.

20. Etant donné la complexité de la question, le Directeur général a décidé de créer un comité interne chargé d'examiner toutes les incidences possibles et de faire des propositions pour garantir que tous les engagements pris par la FAO au nom du CIRP seront honorés par les donateurs du CIRP. Comme le CIRP n'a pas d'existence légale, on ne sait pas bien si c'est le Conseil du CIRP ou le Secrétariat du GCRAI qui peut garantir officiellement que le départ du CIRP de la FAO ne sera pas à la charge de l'organisation ou bien si la FAO doit prendre contact avec les donateurs, y compris la Banque mondiale. Le Directeur général aimerait avoir l'opinion et les conseils de la Commission des ressources phytogénétiques à cet égard.

TRADUCTION

CONSULTATIVE GROUP ON INTERNATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH
Mailing Address: 1818 H Street, N.W., Washington, D.C., 20433, U.S.A.
Office Location: 801 19th Street, N.W.
Telephone(Area Code 202)334-8021
Cable Address-INTBAFRAD

Le 8 mars 1989

Cher Monsieur,

C'est avec surprise que j'ai appris la semaine dernière, du nouveau président du CIRP, M. Bill Tossel, que le Conseil avait décidé de recommander le transfert du centre au Danemark. Nous savions tous que des solutions étaient à l'étude, mais je ne m'attendais certes pas à ce que cette décision intervienne aussi rapidement. C'est un des exemples, je suppose, de l'ambiguïté entre le principe du GCRAI de l'autonomie du Conseil et de cet autre principe du GCRAI, à savoir les décisions par consensus.

J'aurais sans doute préféré une approche différente, voire un résultat différent, mais le Conseil était incontestablement habilité à prendre la décision qu'il vient d'adopter. Et il ne conviendrait pas non plus, étant donné la genèse de cette question, que j'intervienne personnellement pour essayer de persuader le groupe de réagir d'une façon ou d'une autre à la recommandation du Conseil.

Mais il est capital, quels que soient les arrangements administratifs qui seront pris, que la collaboration technique entre la FAO et le CIRP se poursuive de manière ouverte, large et efficace. Je vous écris donc pour vous proposer de travailler ensemble afin de garantir la poursuite de la collaboration technique, et aussi pour qu'il y ait le moins possible de polémique inutile lorsque cette question sera officiellement réglée dans les prochains mois. M. Bill Tossel m'a assuré que le CIRP avait les mêmes intentions.

En conclusion, permettez-moi d'exprimer directement ce qui, j'en suis sûr, est le sentiment général au GCRAI: combien nous sommes obligés à la FAO pour le soutien qu'elle a apporté au CIRP en matière de conservation et d'utilisation du matériel phytogénétique grâce aux ressources administratives et financières qu'elle a fournies pendant des années. Nous apprécions en particulier les

/à suivre...

Monsieur Edouard Saouma
Directeur général
Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome (ITALIE)

efforts faits ces dernières années pour résoudre les problèmes qui se sont posés avec l'évolution du rôle du CIRP. Je suis sûr qu'à l'avenir, cet appui ne sera pas moins important que par le passé, mais il prendra peut-être des formes différentes, quel que soit le chemin sur lequel le CIRP s'est maintenant engagé.

J'envoie une copie de la présente lettre aux coresponsables du GCRAI et aux Président et Directeur du CIRP.

Je vous pris d'agréer, Cher Monsieur, les assurances de ma haute considération.

(signé) W. David Hopper
Président

copies à: Messieurs C. H. Bonte-Friedheim, Michel J. Petit,
Timothy Rothermel, coresponsables
Monsieur William E. Tossell, Président, CIRP
Monsieur J. Trevor Williams, Directeur, CIRP

TRADUCTION

Directeur général

AGD-DG/89/400

Rome, le 12 avril 1989

Cher monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 8 mars 1989 concernant la récente décision prise par le CIRP de se transférer à Copenhague.

La possibilité que le Conseil quitte Rome et le cadre de la FAO est à l'étude depuis plusieurs années. Pour ma part, je reconnais qu'il y a des difficultés à faire fonctionner un centre de recherche agricole internationale patronné par le GCRAI dans le cadre administratif relativement rigide d'une institution spécialisée des Nations Unies - mais je dois ajouter que le cadre des Nations Unies offre aussi en échange un certain nombre d'avantages. Etant donné l'élargissement des activités du CIRP, les difficultés sont apparues plus évidentes des deux côtés. Le protocole d'entente signé par la FAO et le CIRP le 27 février 1987 représentait un sérieux effort de toutes les parties concernées pour résoudre les problèmes qui se posaient mais nous reconnaissons en même temps qu'il ne s'agissait que d'une solution provisoire. Le protocole prévoyait explicitement qu'il faudrait décider à plus long terme 'si les deux parties ont le désir mutuel de maintenir les présentes relations entre la FAO et le CIRP ... ou de rechercher une autre solution'.

L'installation du CIRP en tant qu'institution séparée en dehors du cadre de la FAO me semble donc une phase naturelle et peut-être inévitable de son évolution.

Par ailleurs, je suis très inquiet de la façon dont le Conseil a pris, le 24 février 1989, la décision de se transférer à Copenhague. Il n'y a pas eu de consultation préalable avec la FAO et la décision a en fait été prise en l'absence du membre du Conseil nommé par la FAO. Il n'y a pas eu non plus, à ma connaissance, d'études sur les incidences de cette décision pour la FAO, pour le Conseil lui-même et pour les membres du personnel (tous sont fonctionnaires de la FAO).

A ce stade, il y a deux problèmes qui me préoccupent.

..../.

M. David Hopper Président
CGIAR
1818 H Street N.W.
Washington, D.C. 20433

Il est capital, me semble-t-il, de faire en sorte que la coopération sur les questions de fond entre le CIRP et la FAO se poursuive sans à-coups, et en particulier que les intérêts des pays en développement ne soient pas lésés.

D'autre part, je voudrais être sûr que la clôture des activités du CIRP à Rome se fera de manière correcte, et que la FAO sera pleinement remboursée des dépenses qu'elle pourrait encourir, y compris des indemnités pour résiliation de contrats de services ou de personnel. Nous avons nos propres problèmes financiers et nous ne pouvons certes pas nous permettre d'être généreux.

Je serais très heureux de travailler avec vous, comme vous le proposez, pour que la collaboration technique se poursuive et aussi pour limiter toute polémique. Selon moi, des mesures officielles devraient être prises pour une période transitoire d'un an (ou pendant aussi longtemps qu'il sera nécessaire) afin que le transfert du Conseil soit planifié conjointement par les diverses parties directement concernées, y compris la FAO.

Pour ce qui est de la FAO, la décision d'accepter que le CIRP fasse partie de l'Organisation a été prise par notre Conférence en 1973. En conséquence, tout changement important des relations doit, bien sûr, être signalé aux organes directeurs. J'informerai donc d'abord la Commission des ressources phytogénétiques, qui se réunira dans les prochains jours, et je ferai en sorte de mettre à sa disposition la documentation pertinente y compris votre lettre et la présente réponse.

Je voudrais ajouter que j'ai aussi reçu une lettre du nouveau président du CIRP indiquant son vif désir d'une consultation approfondie et d'une étroite coopération avec la FAO, et j'espère avoir l'occasion d'aborder cette question avec lui la semaine prochaine.

En outre, j'ai noté que la réunion de mai du GCRAI étudiera le transfert proposé du CIRP et j'aimerais beaucoup connaître les avis que le GCRAI et les donateurs donneront au Conseil à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, les assurances de ma haute considération.

(signé) Edouard Saouma

copies: Dr. William E. Tossell
Chairman
IBPGR Board of Trustees
c/o Centre for Food Security
University Ave. E
Guelph, Ontario N1G 2W1

Mr. M.J. Petit
CGIAR Co-sponsor
World Bank
Washington, D.C. 20433

Mr. T. Rothermel
CGIAR Co-sponsor
UNDP
New York, NY 10017

Mr. J. Trevor Williams
Director
IBPGR
Rome